Elections Européennes - Inscription sur les Listes Électorales

Vous n’êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines **élections européenes** qui auront lieu le **9 juin** ?

> ***N’oubliez pas de vous inscrire. En ligne, avant le 2 mai. En mairie avant le 4 mai.***

Vérifier sa situation électorale :

Avant toute démarche d’inscription, vérifiez votre situation électorale pour savoir si vous êtes bien inscrit sur une liste électorale, et si oui, sur quelle commune.
Ce service s’effectue en ligne, en quelques clics sur service-public.fr
S’inscrire sur la liste électorale de ma commune de résidence :

Si vous n’êtes pas encore inscrit, ou si vous êtes inscrit sur une autre commune, deux solutions s’offrent à vous pour régulariser votre situation :
en ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr (il vous sera demandé un justificatif d’identité et un justificatif de domicile numérisés).

en mairie, sur présentation d’un justificatif de domicile, d’un justificatif d’identité et du formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d’inscription dûment complétée

Nota Bene *: Si vous êtes français et que vous avez fait votre recensement citoyen à 16 ans, vous êtes inscrit d’office, dès l’âge de 18 ans sur la liste électorale de la commune où vous vous êtes fait recenser.*